



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 1<sup>er</sup> février 2011*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et ROSSET Michel (DS)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Cyrille (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT) et MORAND Nathalie (DT)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)

### **Délégués présents sans droit de vote :**

COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps) et DEMESTE Isabelle (DS)

### **Délégués absents :**

BREHIER Emile (DS Montriond), DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), RENEVIER Frédéric (DS Le Biot), VULLIEZ Julie (DS La Baume) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

### **Délégués excusés :**

LANCON Gérard (DT Essert-Romand), GARNIER Guy (DS Essert-Romand) et BOINNARD Catherine (DT Seytroux)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier) et AUGE Jean-Louis (Trésorier)

## **1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 11 janvier 2011 :

- 13 janvier 2011 : Bureau du SIAC
- 14 janvier 2011 : MSP avec Morzine
- 19 janvier 2011 : Schéma de desserte
- 20 janvier 2011 : Comité Syndical du SIAC
- 21 janvier 2011 : CLD (ZAE de La Vignette)
- 21 janvier 2011 : Préfecture (DETR)
- 24 janvier 2011 : Commission Habitat SIAC
- 27 janvier 2011 : Recrutement chargée de mission transport
- 28 janvier 2011 : Rencontre avec Mme PEREZ de Léman-Solidaire

## **2- Intervention de Chablais Léman Développement**

Arnaud BERAST, chargé du Développement économique à Chablais Léman Développement, présente aux élus, à la demande de la Présidente, l'association et ses différentes missions (voir présentation ci-jointe).

## **3- Point sur le projet de microcrèche à La Baume**

Julie VULLIEZ, Présidente de l'association « Les Petits Mousets », vient faire le point sur l'avancement du projet de micro-crèche à La Baume. Elle précise que, suite à un recensement des besoins auprès de la population, 14 enfants pourraient déjà être potentiellement confiés à la microcrèche à partir de septembre 2011 (4 de La Baume, 4 de Saint Jean d'Aulps, 3 du Biot, 1 de Seytroux, 1 de la Côte d'Arbroz et 1 de Montriond). Elle invite désormais les membres du Conseil Communautaire à donner leur opinion sur ce projet et sur le type de structure (associative, communale ou intercommunale) qu'ils jugent le plus à même de porter ce projet. Elle précise que la CAF privilégie a priori les structures publiques.

Gilbert GALLAY estime qu'une gestion associative du projet serait difficile. Il privilégierait davantage la CCVA plutôt que la commune.

Isabelle DEMESTE serait plus pour une gestion associative qui présente davantage de souplesse.

Marie-Thérèse BAUD est favorable à l'association et n'imagine pas une gestion communale.

Jean COLLET se demande si un projet plus grand en intercommunalité ne serait pas à envisager, avec une capacité d'accueil plus importante.

Marie-Thérèse CHARNAVEL souligne que les élus du conseil municipal de Saint Jean d'Aulps ne sont pas prêts à participer financièrement au projet si La Baume n'apporte pas sa contribution. Elle rappelle en effet que les autres communes de la CCVA rémunèrent chacune une ATSEM pour leurs écoles et que cette charge n'existe plus pour La Baume suite à la fermeture de son école.

Bernard GUILLAUME estime qu'une gestion associative est préférable pour commencer mais, qu'il faudra ensuite faire face au risque d'essoufflement des efforts des bénévoles qui portent le projet.

Sophie MUFFAT serait plus pour une gestion associative qui présente davantage de souplesse.

Jacqueline GARIN privilégie la gestion associative pour commencer et souligne que la CCVA et les communes devront nécessairement appuyer l'association dans la mise en œuvre de ce projet. Elle considère que ce projet s'inscrit tout à fait dans sa vision de l'intercommunalité qui doit se concentrer davantage sur les services à la personne et à la population mais estime qu'il est impossible aujourd'hui

d'intégrer cette micro-crèche dans les compétences de la CCVA dans la mesure où cette réflexion devra être plutôt menée lorsque la CCVA sera étendue à Morzine et aux Gets.

Jean-Claude MORAND souligne que les membres du conseil municipal de Seytroux sont pour ce projet de micro-crèche mais qu'ils ne sont pas prêts à s'engager financièrement sur la compensation d'un déficit prévisionnel de 20 000 à 25 000 euros (après subvention de 25 000 euros de la CCVA à l'association) au prorata du nombre d'enfants gardés, sachant que le nombre d'enfants par commune est susceptible de varier chaque année.

Cyrille GALLAY est favorable à la gestion associative dans la mesure où il sera moins difficile d'arrêter le projet au cas où celui-ci n'aboutirait pas, contrairement à une gestion publique qui impliquerait le recrutement de fonctionnaires pour lesquels une fin d'engagement serait plus difficile à mettre en œuvre.

Henri-Victor TOURNIER estime que le projet de micro-crèche devrait être porté par la CCVA. Il souligne que la commune de La Baume doit participer financièrement à ce projet dans la mesure où ils n'ont plus à payer d'ATSEM contrairement aux autres communes.

Serge COFFY et Frédéric POLLIEN, en réponse à Marie-Thérèse CHARNAVEL et à Henri-Victor TOURNIER, se déclarent prêts à apporter une participation à hauteur de la rémunération d'une ATSEM à l'année.

Georges LAGRANGE estime que la création d'une micro-crèche est un besoin réel, même si La Baume n'est pas forcément le lieu le mieux adapté. Il privilégie une gestion associative et ne voit pas ce projet géré par la commune de La Baume ou la CCVA, du moins pas à ce stade. Il souligne qu'il faut laisser l'association gérer son projet, le faire mûrir et le mettre en œuvre et qu'il serait trop facile de confier dès aujourd'hui ce projet à la CCVA.

André PEERSMAN n'a rien contre une gestion associative mais soulève une question : si la micro-crèche, une fois en place et après 2 ou 3 années de fonctionnement, n'arrive pas à tourner comme prévue et que le déficit est plus grand que ce qu'il est prévu aujourd'hui, qui prendra en charge ce déficit supplémentaire ?

Les représentants de l'association présents rappellent que le déficit prévisionnel annoncé (environ 45 000 euros) n'est qu'une estimation et qu'il est impossible de définir un budget précis dans la mesure où plusieurs facteurs incertains rentrent en ligne de compte (nombre d'enfants gardés, montant des participations des parents qui dépend de leurs revenus...). Le déficit réel pourra très bien être en dessous ou en dessus de celui annoncé à ce stade.

Yves HAUTEVILLE-LONGET privilégie une gestion associative mais se demande ce qui se passerait dans l'hypothèse où une commune ne voudrait pas participer financièrement. Madame la Présidente lui répond que ne pourront être accueillis que les enfants provenant de communes partenaires du projet.

Plusieurs élus proposent de prévoir dans le règlement intérieur de la micro-crèche que ne seront accueillis que les enfants dont les frères ou sœurs (le cas échéant) sont scolarisés sur l'une des 9 communes de la CCVA. Stéphane PUGIN-BRON et Jean-Louis AUGÉ soulignent que cette disposition serait totalement illégale.

Jacqueline GARIN rappelle que la plupart des équipements de la CCVA se trouvent sur le haut de la vallée (le stade et la future gendarmerie à Montriond, la salle culturelle, le gymnase et le Domaine de Découverte à Saint Jean d'Aulps) et qu'il serait désormais souhaitable de réaliser des équipements sur les communes du bas, la mise en place d'une micro-crèche à La Baume allant dans ce sens. Elle ajoute que l'implantation d'une micro-crèche à La Baume est intéressante du point de vue de sa situation géographique pour les parents qui travaillent dans le bas-chablais et qui n'auront pas à faire de détours pour poser leurs enfants.

La majorité des élus présents étant favorables à une gestion associative, Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres de l'association de revoir leur budget prévisionnel en prenant en compte la participation de la commune de La Baume à hauteur de la rémunération d'une ATSEM à l'année. Il propose également d'établir un projet de convention à passer entre l'association, la CCVA et chacune des communes et de les transmettre à chaque commune pour qu'elle le soumette à un prochain conseil municipal, sachant que la CAF a besoin a priori d'un engagement sur ce projet au plus tard fin mars.

#### **4- Finances**

##### *4.1 Débat d'orientations budgétaires 2011*

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire les besoins en fiscalité par service pour 2011 en ne prenant en compte que les programmes d'investissement en cours. Il souligne que les besoins de ces services évoluent beaucoup chaque année selon que les excédents dégagés en fin d'année sur chaque service soient consommés ou non l'année suivante, ce qui explique en partie les évolutions en plus ou en moins entre la fiscalité affectée chaque année aux différents services.

##### *Besoins en fiscalité et DGF pour 2011*

<b>SERVICE</b>	<b>Réalisé 2009</b>	<b>Réalisé 2010</b>	<b>Besoins 2011</b>
Administration Générale	178 630 €	40 266 €	122 700 €
Déchets	18 000 €	60 400 €	12 000 €
Dépôt de matériaux inertes	0 €	0 €	0 €
Développement économique	125 800 €	229 963 €	152 900 €
Divers et subventions	16 100 €	16 100 €	13 100 €
Domaine de Découverte	255 500 €	184 300 €	213 100 €
Animation	46 000 €	51 200 €	40 200 €
Sentiers	30 500 €	30 500 €	45 400 €
Ferme	0 €	0 €	0 €
Gendarmerie	40 000 €	0 €	4 200 €
Gymnase	0 €	0 €	52 400 €
Maison de santé	0 €	120 000 €	77 200 €
Ecole de Musique	24 000 €	24 000 €	30 000 €
RAM	1 000 €	7 100 €	26 000 €
Réseau Bibli'Aulps	8 000 €	4 500 €	8 500 €
Salle culturelle	42 200 €	13 300 €	8 800 €
Secours et incendie	58 700 €	58 700 €	57 700 €
Équipements sportifs	34 100 €	73 400 €	8 900 €
Tourisme	34 800 €	36 400 €	37 600 €
Transport	0 €	0 €	18 800 €
Voirie	590 083 €	590 000 €	590 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 503 413 €</b>	<b>1 540 129 €</b>	<b>1 519 500 €</b>

### ***Administration générale***

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une enveloppe de 7 000 euros est prévue, à la demande de Madame la Présidente, pour la participation de la CCVA à l'étude lancée par Morzine sur la définition des compétences de la future structure intercommunale.

### ***Déchets***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les besoins en fiscalité étaient bien plus importants en 2010 du fait du rattachement des charges à l'exercice (obligation comptable) qui a concrètement consisté à anticiper sur le budget 2010 le paiement des factures du mois de décembre, factures qui sont reçues dans le courant du mois de janvier et qui étaient jusqu'à présent mandatées sur l'exercice suivant. A partir de 2011, les besoins en fiscalité redescendent en dessous de ceux de 2009 du fait qu'il n'y a plus que 12 mois de facturation en 2011 et non 13 voire 14 mois comme ce fut le cas en 2010 (obligation de rattachement), et qu'il a été décidé en commission Déchets de diminuer progressivement les recettes des 4 taxes sur le service déchets avec pour objectif d'équilibrer ce service avec uniquement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance spéciale et les divers ventes et soutiens réalisés.

### ***Développement économique***

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une enveloppe de 14 500 euros est prévue pour la réalisation de l'étude sur la future ZAE intercommunale de La Vignette.

### ***Gendarmerie***

Stéphane PUGIN-BRON précise que les besoins en fiscalité sont de 4 200 euros si l'on part du principe d'une ouverture de la caserne au 1<sup>er</sup> octobre 2011 et donc du versement d'un premier loyer trimestriel qui vient couvrir en partie la première trimestrialité de l'emprunt à régler sur 2011. Il ajoute qu'il faudra peut-être envisager avec la Caisse d'Epargne la possibilité de différer la première trimestrialité de l'emprunt afin d'anticiper un éventuel retard dans l'exécution et la réception des travaux.

### ***Gymnase***

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une enveloppe de 5 000 euros est prévue en investissement pour la rehausse de la barrière d'entrée qui n'est actuellement pas conforme.

### ***Maison de santé***

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service permet d'autofinancer le terrain à hauteur de 26 000 euros, de régler la première échéance de l'emprunt du terrain et de prévoir une enveloppe de 30 000 euros pour la maîtrise d'œuvre à lancer.

### ***Relais d'Assistantes Maternelles***

Stéphane PUGIN-BRON précise que les besoins en fiscalité pour le RAM en 2011 sont de 1 000 euros, le solde (25 000 euros) correspondant à la subvention que le Conseil Communautaire a décidé de verser à l'association des Petits Moussets pour la micro-crèche de La Baume.

### ***Salle culturelle***

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service devrait permettre de financer les frais de fonctionnement du bâtiment.

### ***Equipements sportifs***

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service permet de financer le solde des travaux d'investissement de la salle d'accueil multiactivités à Montriond et les frais de fonctionnement du bâtiment.

### ***Tourisme***

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service permet de financer la participation de la CCVA à l'OTVA.

### ***Transport***

Stéphane PUGIN-BRON précise que 5 800 euros sont consacrés au financement du transport scolaire, le reste étant destiné à financer le Balad'Aulps Bus et l'étude sur le transport à la demande.

## Voirie

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les élus avaient décidé depuis plusieurs années de fixer à 590 000 euros la part de fiscalité à apporter au service Voirie.

### *Estimation des ressources 2011*

Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'estimation des ressources repose sur la prise en compte d'une augmentation de 2 % des bases 2011 par rapport aux bases réelles 2010 pour ce qui concerne les 3 taxes « ménages » et de la reprise à l'identique du montant des recettes perçues en 2010 via la compensation relais de la taxe professionnelle, sachant que ce montant sera réellement réparti entre plusieurs nouvelles recettes nées de la réforme fiscale (cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Fond National de Garantie Individuelle de Ressources, ancienne part départementale de la taxe d'habitation qui revient en 2011 au bloc communal...).

<b>RESSOURCES</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Taxe d'habitation	383 002 €	400 135 €	408 100 €
Taxe foncière - propriétés bâties	346 000 €	362 894 €	370 100 €
Taxe foncière - propriétés non bâties	40 473 €	40 752 €	41 500 €
Taxe professionnelle 2009	484 997 €		
Compensation relais 2010		496 317 €	0 €
Rôles supplémentaires	71 476 €	51 512 €	0 €
Compensations	7 382 €	7 553 €	0 €
CFE / CVAE / part TH dpt / FNGIR...		0 €	496 300 €
<b>Total recettes fiscales</b>	<b>1 333 330 €</b>	<b>1 359 163 €</b>	<b>1 316 000 €</b>
<b>DGF</b>	<b>170 083 €</b>	<b>180 966 €</b>	<b>181 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 503 413 €</b>	<b>1 540 129 €</b>	<b>1 497 000 €</b>

<b>DIFFERENCE RESSOURCES ESTIMEES - BESOINS</b>	<b>-22 500 €</b>
---	------------------

<b>TRANSFERT DE FISCALITE COMMUNES - CCVA A FAIRE</b>	<b>58 200 €</b>
<i>Nouvelle compétence Transport</i>	5 800 €
<i>Nouvelle compétence Gymnase</i>	52 400 €
<b>TRANSFERT DE FISCALITE COMMUNES - CCVA PROPOSE</b>	<b>45 000 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT PAR LA CCVA DES NOUVELLES COMPETENCES</b>	<b>13 200 €</b>

<b>EXCEDENT PREVISIONNEL DE FISCALITE APRES TRANSFERT</b>	<b>22 500 €</b>
---	-----------------

## *4.2 Fiscalité 2011*

### *4.2.1 Simulation de transfert de fiscalité*

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire une simulation de transfert de fiscalité entre les communes et la CCVA opérée par le biais du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (la seule taxe dont le taux peut évoluer indépendamment des autres). La proposition qui est présentée a été validée par le bureau communautaire du 28 janvier 2011 et consiste à transférer à la CCVA les produits fiscaux correspondant aux nouvelles compétences dont elle a la charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (transport scolaire et gymnase). Stéphane PUGIN-BRON précise que les besoins en fiscalité en 2011 pour ces 2 nouvelles compétences s'élèvent à 58 200 euros mais que les membres du bureau ont souhaité limiter le transfert de produits fiscaux à 45 000 euros, soit le montant total des participations des communes au Syndicat du collège en 2010.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la simulation présentée consiste à augmenter le taux de TFPB de la CCVA de 0,57 points et à diminuer ceux des communes dans la même proportion, ce qui permet de neutraliser ce transfert de compétences du point de vue des contribuables. Il précise en revanche que cette simulation n'est pas neutre pour les communes dans la mesure où les montants de produits fiscaux communaux transférés n'ont aucun lien avec le nombre d'élèves de chaque commune au collège et ne correspondent donc pas aux participations versées par chaque commune au Syndicat en 2010.

#### **4.2.2 Taux des 4 taxes 2011**

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter d'ores et déjà les taux des 4 taxes de la CCVA pour 2011 en ne modifiant que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en le passant de 4,70 % à 5,27 % afin de tenir compte du transfert de compétences (transport scolaire et gymnase) intervenu suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Saint Jean d'Aulps et à la modification des statuts de la CCVA au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux de la fiscalité pour l'année 2011 selon les valeurs suivantes :**

▫ <b>taxe d'habitation :</b>	<b>3,95 %</b>
▫ <b>taxe foncière sur les propriétés bâties :</b>	<b>5,27 %</b>
▫ <b>taxe foncière sur les propriétés non bâties :</b>	<b>23,00 %</b>
▫ <b>cotisation foncière des entreprises :</b>	<b>5,30 %</b>

#### **4.3 Participations 2011 des communes au SDIS**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCVA est compétente pour participer au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie. Elle précise que la cotisation 2011 s'élève à 212 547 euros et propose, comme chaque année, de voter la répartition de cette participation entre la CCVA et ses communes membres, répartition présentée dans le tableau ci-joint.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la répartition de la participation 2011 au SDIS 74 qui lui est présentée.**

#### **4.4 Subventions 2011**

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer, comme chaque année, les subventions aux associations et organismes intervenant localement.

Bernard GUILLAUME, trésorier de plusieurs des associations concernées, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2011 :**
  - **Association des maîtres-chiens du Chablais** 800 €
  - **Secours en Montagne Saint Jean d'Aulps** 500 €
  - **Secours en Montagne Morzine** 500 €
  - **Ski Club de Saint Jean d'Aulps** 2 500 €
  - **Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps** 2 500 €
  - **A.D.M.R. des Dranses** 1 300 €
  - **A.D.M.R. de la Vallée d'Aulps** 4 200 €
  - **La Guérinière** 350 €
  - **Savoie-Argentine** 250 €
  - **Ametya** 250 €
  - **Trad'Aulps** 300 €
  - **Club Rencontres et Loisirs** 300 €
  - **École de Musique de la Vallée d'Aulps** 30 000 €

- précise que le versement de ces subventions sera nécessairement conditionné par la réception d'une demande expresse accompagnée du bilan financier de l'année écoulée et du budget 2011 des intéressés,
- autorise Madame la Présidente à signer la convention de transparence financière ci-jointe nécessaire au versement de la subvention à l'Ecole de Musique de la Vallée d'Aulps,
- charge Madame la Présidente de procéder au versement de ces subventions, sachant que les crédits correspondants devront être prévus au budget primitif 2011.

#### 5- Marchés publics : évacuation et traitement des déchets collectés

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation, sous procédure adaptée, a été lancée le 24 décembre 2010 pour l'évacuation et le traitement des déchets collectés (points verts et déchetterie). Il propose, conformément à l'avis de la Commission Déchets, d'attribuer les lots du marché dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 : Multimatériaux
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Collecte : 470,00 € HT la rotation
    - Tri et conditionnement : 95,00 € HT la tonne
    - Traitement des refus : 125,00 € HT la tonne
- Lot n° 2 : Verre
  - Entreprise : ICART
  - Prix unitaire :
    - Collecte : 22,00 € HT la tonne
- Lot n° 3 : Encombrants
  - Entreprise : CHABLAIS SERVICE PROPLETE
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 30,00 € HT par mois
    - Collecte : 80,00 € HT la rotation
    - Coût de traitement : 105,00 € HT la tonne
- Lot n° 4 : Carton
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location bennes : 45,00 € HT par mois par benne
    - Collecte benne déchetterie : 80,00 € HT la rotation
    - Conditionnement : 30,00 € HT la tonne
- Lot n° 5 : Ferraille
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 0,00 € HT par mois
    - Collecte : 0,00 € HT la rotation
    - Prix de rachat : 200,00 € HT la tonne
- Lot n° 6 : Déchets verts
  - Entreprise : CHABLAIS SERVICE PROPLETE
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 30,00 € HT par mois
    - Collecte : 80,00 € HT la rotation
    - Coût de traitement : 40,00 € HT la tonne
- Lot n° 7 : Bois
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 45,00 € HT par mois
    - Collecte : 80,00 € HT la rotation
    - Coût de traitement : 28,00 € HT la tonne

- Lot n° 8 : DMS
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 0,00 € HT par mois
    - Collecte : 0,00 € HT la rotation
    - Coût de traitement : 1 100,00 € HT la tonne

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots, conformément à la proposition de la Commission Déchets, dans les conditions précisées ci-dessus.**

## **6- Point sur la maison de santé pluriprofessionnelle**

Madame la Présidente précise qu'une réunion a eu lieu le 14 janvier 2011 entre la CCVA, Morzine, Les Gets et les médecins. Elle souligne que les médecins se sont déclarés tous favorables à un système de réseau avec une seule maison de santé pluriprofessionnelle dont l'implantation restera à définir par les élus.

## **7- Questions diverses**

### *7.1 Demandes de financement CDDRA*

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente d'établir des demandes de financement CDDRA à la Région Rhône-Alpes pour les actions « Création d'un ouvrage Art et géologie » et « Mise en réseau des bibliothèques de la Vallée d'Aulps ».**

### *7.2 DDVA : nouveaux tarifs pour la billetterie, la boutique et la tisanerie*

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la billetterie, la boutique et la tisanerie du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps (voir tableau ci-joint).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs qui lui sont présentés.**

### *7.3 Création d'un poste de rédacteur territorial*

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la situation de Marie-Thérèse BAUD qui est actuellement titulaire du grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe. Suite à une demande déposée par les services de la CCVA au Centre de Gestion de la Haute-Savoie quant à la possibilité d'une promotion interne de Mme BAUD au grade de rédacteur, il précise que la commission administrative paritaire réunie le 27 janvier 2011 a examiné cette proposition de promotion et a émis un avis favorable à son inscription sur la liste d'aptitude de ce grade pour l'année 2011.

Pour pouvoir donner suite à cette promotion interne, Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste de rédacteur à compter du 4 février 2011.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 4 février 2011 et charge Madame la Présidente de prendre un arrêté pour nommer Marie-Thérèse BAUD sur ce poste.**

Le Biot, le 7 février 2011  
La Présidente